



AVOCATS EUROPÉENS DÉMOCRATES
ABOKATU DEMOKRATA EUROPARRAK
EUROPÄISCHE DEMOKRATISCHE RECHTSANWÄLTE
ADVOCATS EUROPEUS DEMOCRATES
ABOGADOS EUROPEOS DEMOCRATAS
AVVOCATI EUROPEI DEMOCRATICI
EUROPESE DEMOKRATISCHE ADVOKATEN
EUROPEAN DEMOCRATIC LAWYERS

Rapport Annuel 2009

Commission Défense de la Défense

(www.aed-edl.net)

La confédération d'Avocats Européens Démocrates (AED) regroupe les organisations suivantes:

1. ACDDH : (Barcelone)
2. ALA (Madrid, Malaga, Almeria)
3. Esculca Xustiza - Galicia
4. Eskubideak (Bilbao)
5. IDF (Italy)
6. Legal Team Europa
7. SAD (Belgique)
8. SAF (France)
9. RAV (Allemagne)
10. VSAN (Pays Bas)

Coordinateur de la Commission Défense de la Défense de l'AED

1. Hans Gaasbeek
Nieuwe Gracht 5a
2011 NB Haarlem
Pays Bas

Tel. : +31 23 5318657
Fax. : +31 23 5324522
courriel : hgaasbeek@gaasbeekengaasbeek.nl

Coordinateurs:

2. Ivonne Leenhouders

Louise Henriettestraat 25
1814 XC Alkmaar
Postbus 1094
1810 KB Alkmaar
Pays Bas

Tel. : +31 72 5157474
Fax. : +31 72 5157829
courriel : leenhouders@vdgnp.nl

3. Cheryl Lucassen

Sloetstraat 69
Postbus 364
6800 AJ Arnhem
Pays Bas

Tel. : +31 26 4454442
Fax. : +31 26 4454529
courriel: Cheryl.lucassen@sloetstraat69.nl

En 2009, l'AED c'est réuni à Rome, Santiago de Compostela et à Paris. La prochaine réunion aura lieu à Barcelone les 5 et 6 février 2010 prochain.

En 2009, nombreux avocats ont été victimes des sévères harcèlements. Il a été aussi constaté des nombreuses violations des droits de l'homme en dehors et au cours de la procédure judiciaire. La commission défense de la défense voudrait vous informer en quelques mots sur les pays et les cas qui ont attiré son attention d'une manière speciale:

1. Guantanamo et les prisonniers

La commission a été présente à la réunion d'Amsterdam organisée par différentes organisations, parmi lesquelles Amnesty International.

L'actuelle situation des prisonniers a été discutée. Malgré la libération de quelques prisonniers, il est complètement inadmissible que la plupart des prisonniers soient en détention depuis 8 ans, en outre, nombreux prisonniers n'ont pas eu un jugement équitable. Les États Unies ont demandé que d'autres pays accueillent les prisonniers du Guantanamo qui sont interdites de rentrer à leur pays.

Les droits fondamentaux des prisonniers ont été bafoués des façons très différents et pour très long temps.

Nous exprimons notre déception para le fait que malgré les promesses du président Obama, la situation illégale de prisonniers du Guantanamo continue encore. Amnesty International a décrit la situation il y a quelques années comme "un trou noir légal".

En 2009 on a soutenu une action de "Human Rights First" à New York sur la situation des prisonniers de Guantanamo.

2. Zimbabwe

Le comité de droits de l'homme de l'ordre des avocats de Wales (UK) a permis que nos confreres Philippe de Jaegere, Lara Deramaix, pour Avocats sans Frontières Belgique, et Hans Gaasbeek, pour Avocats sans Frontières Pays Bas et pour l'AED aient participé à une mission d'enquête. Cette mission d'enquête a eu lieu entre le 25 octobre et le 4 novembre 2009. Le rapport final du BHRC est attendu pour février ou mars 2010. Nous avons eu l'occasion de réagir au rapport intérimaire de la commission et faire des propositions de modification.

La situation de l'état de droit en Zimbabwe nous semble dramatique. La mission a été confrontée au fait que la position des juges à Zimbabwe a été notoirement affaiblie. D'abord, il semble que les juges sont très mal payés et beaucoup parmi eux se sont vu offrir des cadeaux comme voitures, téléviseurs à écran plasma et même de la terre ou des fermes.

Juges, procureurs et aussi des avocats sont victimes d'harcèlement et sont sous pression constante des officiers en relation avec l'Union nationale africaine du Zimbabwe (Zanu). Les avocats qui ont été arrêtés l'année passée ont été poursuivis et menacés. Les avocats ne sont pas capable des défendre des cas politiques. Les plus récentes violations de droits de l'homme ne sont pas enquêtées ou poursuivis. L'impunité est très répandue.

L'année 2008 - selon des rapports différents des Droits de l'Homme - dix milles violations des droits de l'Homme ont été constatées à Zimbabwe et environ 250 personnes ont disparu où ont été kidnappés.

Après notre retour de Zimbabwe nous avons été informés que l'avocat Mordecai Mahlangu, qu'on avait visité pendant notre mission, avait été arrêté et libéré sous caution.

Au cours de la même semaine le rapporteur sur la torture, Mr Nowak, s'est vu refuser l'entrée à Zimbabwe après avoir été invité par ministres et officiers du gouvernement.

Les membres d'une importante ONG, Nango, ont été arrêtés pendant notre visite pour des raisons imprécises. Le premier ministre, Morgan Tsvangirai, nous a raconté que des hommes avaient essayé de kidnapper un supporter du MDC, mais ils n'ont pas réussi à cause de sa résistance.

Nous vous tiendrons au courant, le moment venu, sur le rapport final.

Un article de Hans Gaasbeek sur la mission à Zimbabwe a été publié par la revue Avocat Hollandais.

3. Cachemire - l'Inde

Le projet de charniers:

Après le rapport 2008 des avocats de la Cachemire avec le "Facts underground" sur les charniers découverts, les avocats de droits de l'homme ont publié un nouveau rapport "Buried Evidence" en novembre 2009. Le rapport a été préparé en coopération avec l'association des parents des personnes disparues et les communautés de Bandipora, Baramulla et autres villages.

La commission EDL de défense de la défense avec les Avocats sans frontières (section hollandaise) et le *Council Inter Church* a soutenu ce projet difficile des avocats de la Cachemire. Nous devons faire appel au Parlement hollandaise et à la presse à s'intéresser plus à ces rapports et spécialement au travail des avocats de la Cachemire tenues en isolement par le gouvernement indien.

L'Inde, la plus "grande démocratie du monde", a refusé les visas des membres de la mission pour la Cachemire en avril, donc on n'a pas pu organiser notre troisième mission pour participer à l'ouverture de la maison de la paix en Cachemire.

Pages web intéressantes:

- www.advocatenzondergrenzen.nl
- www.IKV/PaxChristi.nl

4. Les avocats des Philippines

Au cours des dernières années, la commission défense de la défense a montré son inquiétude pour la pratique reiterée des attaques brutales et des meurtres dont ont été victimes les avocats de Droits de l'homme.

Le gouvernement doit être invité par d'autres pays à enquêter sur les attaques et à poursuivre les auteurs de ces faits delictifs.

Il a été constaté que les dernières années les auteurs n'ont été ni recherchés, ni arrêtés ou poursuivis en justice. Nous sommes profondément choqués par le récent massacre à Maguindano le 23 novembre 2009. Deux avocates, Concepcion Brizuela et Cynthia Oquendo, on été tués avec 23 journalistes ainsi que d'autres professionnels.

La commission défense de la défense a eu des contacts intensives avec l'avocat de la Fondation des Avocats au Pays Bas, l'union nationale des avocats du peuple au Philippines (NUPL) et avec l'organisation des avocats Codal.

Il a été proposé d'adresser une lettre aux autorités philippines pertinentes. Il a été aussi suggéré l'organisation des manifestations silencieuses des avocats devant l'ambassade des Philippines dans beaucoup des villes européennes pour protester en silence et porter le deuil pour la mort des avocats courageuses et des 23 journalistes et beaucoup d'autres professionnels.

Le deux avocats assassinés étaient très actives et respectés par les membres des organisations des avocats avec lesquelles on coopère. Conny Brizuela a été menace nombreux fois au préalable et elle avait déménagé à une autre île des Philippines.

L'année dernière elle avait dit: "S'ils peuvent tuer des avocats, ils peuvent tuer pratiquement tout le monde..."

On continuera le débat sur les suites à donner à ce dossier. Jusqu'à maintenant la plupart des organisations d'avocats travaillent à travers la diplomatie silencieuse.

Page web intéressantes:

www.advocatenzondergrenzen.nl

www.stichtingadvocatenvooradvocaten.nl

5. Espagne

- A. Le 11 et 12 mai 2009, Cheryl Lucassen, membre de la commission, a été envoyé en mission comme observateur indépendant au procès devant la cour pénale de Bilbao dans le affaire contre Julen Larrinaga Martín, porte parole de Akatasuna, et l'avocat Aiert Larrarte Aldasoro, porte parole de TAT (Askatasuna et TAT sont des groupes contre la torture).

Les deux sont accusés de "diffamation des corps et forces de sécurité de l'état espagnole".

Cheryl Lucassen a préparé un rapport sur sa mission comme observateur. Une des conclusions de ce rapport est que, même si la cour a acquitté les accusés, le premier procès concernant la torture devant la court de Bizkaia en 15 ans, n'a pas enquêté sur l'accusation de torture mais contre ceux qui dénoncent ces pratiques.

- B. En octobre 2009, le coordinateur de la commission défense de la défense a écrit une lettre à la cour de Pau, en France, sur la détention du collègue espagnol Agudo Mancisidor, l'avocat de Gipuzkoa. L'avocat a été arrêté en traversant la frontière française à Hendaia (Hendaye). Le coordinateur a demandé au juge d'instruction des questions sur les faits, puisque selon son avocat la défense n'était pas possible à cause du secret de l'instruction. Malgré le secret, la presse locale était bien renseignée sur le cas d'espèce. Il a été demandé à la cour de Pau de garantir les droits de la défense contenus dans la Déclaration de Droits de l'homme, dans le traité ICCP et les principes basiques du rôle des avocats.

Page web intéressantes:

- www.aed-edl.net

- C. La commission a soutenu la demande de l'avocat basque Iñaki Goioaga Llano, arrêté arbitrairement et tenu en isolement de forme disproportionné selon nos informations. En plus, l'avocat a été privé de l'assistance de son avocat de confiance.

Page web intéressantes:

- www.aed-edl.net

- www.eskubideak.org

- www.ehwatch.org

- www.behatokia.info

- D. La commission défense de la défense a eu connaissance des parties de l'arrêt de la Cour espagnole dans l'affaire 18/98. Des passages du texte ont été traduits dans lesquelles des

avocats non-identifiés sont accusés de servir de courroie de transmission des informations de l'ETA aux prisonniers de l'ETA. Il paraît que ces imputations ne sont pas bien fondées et les preuves n'ont pas été fournies.

Des accusations comme celles-ci affaiblissent la position des avocats espagnols et de l'état de droit en Espagne.

6. Pakistan

En 2009, la commission de défense de la défense a participé à la plateforme de Droits de l'homme de Pakistan au Pays Bas. Dans cette plateforme, plusieurs organisations (Gender Concerns International, Cordaid, IKV Pax Christi) ont partagé leurs expériences de leurs récents voyages en Pakistan. Ils ont informé les membres de la plateforme de la situation actuelle au Pakistan et des difficultés auxquelles le système judiciaire du Pakistan doit faire face.

La situation au Pakistan a amélioré après les élections et la réinstallation de quelques juges, mais ils y restent encore des problèmes à résoudre. Nous avons été informés sur les disparitions, la discrimination et la violence exercée contre les minorités religieuses et les femmes, ainsi que sur la décision du gouvernement du Pakistan d'imposer la Sharia, loi islamique, dans la vallée du Swat.

Après le licenciement en 2007 par l'antérieur président Musharraf de 60 juges, parmi lesquelles le juge de la Cour Suprême, Iftikhar Chaudry, il y a eu beaucoup des protestes des avocates soutenus par nombreux parties politiques. Le résultat a été la réinstallation en mars 2009 par le nouveau gouvernement de Pakistan du juge Chaudry et d'autres juges déposés. La plateforme indique que le gouvernement de Pakistan doit être poussé à assurer et garantir la pleine indépendance du pouvoir judiciaire.

La plateforme a envoyé une lettre de soutien à monsieur Atzaz Ashan, chef du mouvement des avocats en Pakistan. Dans ce lettre nous lui avons témoigné notre reconnaissance pour leur travail important et difficile pendant tous ces années.

En février 2009, la plateforme a aussi envoyé une lettre au Parlement hollandaise invitant le gouvernement à s'intéresser spécialement à la situation au Pakistan. La plateforme a déclaré que le moment est venu d'essayer d'influencer le gouvernement hollandais. Dans la lettre nous avons exprimé notre préoccupation pour la fragilité du système judiciaire,

la situation des minorités, des femmes et les violations des droits de l'homme.

En 2010 la plateforme recontera une délégation des ministres des affaires étrangères (ou de ministère des affaires étrangères) pour parler du Pakistan.

7. Observatoire pour les avocats menacés et harcelés

Avocats Sans Frontières France a demandé notre soutien pour la coopération avec le nouveau Observatoire Internationale des Avocats, et en coopération avec l'ordre des avocats français, italien et espagnole. Vous pouvez trouver plus d'information sur l'observatoire sur www.observatoire-avocat.org. Vous pouvez aussi trouver les partenaires du projet.

Il a été décidé de coopérer avec cet Observatoire car il peut être un instrument efficace pour la protection des avocats harcelés.

Il a été aussi décidé de coopérer avec le nouveau ECCHR (www.ecchr.eu), dont son Secrétaire Général Wolfgang Kaleck a été membre de la Commission Défense de la Défense.

Pour plus d'information sur l'ECCHR vous pouvez visiter le site déjà mentionné, demander des informations à info@ecchr.eu, ou lire les bulletins d'information 1 à 8.

8. Avocat ruses assassinés

La coordination s'est adressé aux autorités pertinentes de la Fédération Russe concernant le meurtre brutal de monsieur Stanislav Markelov.

Le procureur générale a confirmé à la commission qu'il enquêté sur l'affaire Markelov qui représentait la famille d'Elzea Kungaeva, une fille tchéchène de 18 ans, kidnappée, violée et tué par le colonel Youri Budanov.

Stanislav Markelov a été tué quand il avait fait appel contre la décision de permettre la libération du colonel Budanov.

Stanislav Markelov a été tué d'une balle dans la tête au milieu de la rue dans le centre de Moscou. Aussi une journaliste présente, madame Baburova, a été tué.

Le 7 décembre nous avons demandé aux autorités russes concernées de nous tenir au courant sur le développement de l'investigation et des poursuites judiciaires des meurtres.

Pour l'instant nous n'avons pas eu une réponse officielle à nos dernières lettres.

Au nom de la Commission Défense de la Défense monsieur (ou madame) Ivonne Leenhouders a aussi exprimée sa préoccupation pour le cas de l'avocat Sergej Magnitsky qui est mort en prison, après que des soins médicaux lui ont été refusés. Sa maladie était originé par le traitement dégradant et les conditions d'incarcération. Jusqu'au maintenant nous n'avons pas non plus des réponses ou des accusés de réception de nos lettres.

Monsieur Markelov a reçu cette année le prix de Droits de l'Homme du CCBE, le Conseil des barreaux européens. Quand le prix lui a été donné après sa mort, le groupe des avocats a gardé une minute de silence.

9. Tunisie

En février 2009, la commission s'est mis en contact avec les autorités tunisiennes sur la répression subie par l'avocat Abdel Wahab Maatar, avocat de la Court de Cassation, Professeur de l'université de Sfax, membre de la Ligue Tunisien des Droits de l'Homme et d'autres organisations.

Les autorités tunisiennes n'ont pas répondu. Nous avons aussi informé sur le cas de Maitre Maatar au ministre hollandais des Affaires étrangères, messieur Maxime Verhagen. Le ministre a confirmé qu'il prêtera son attention à cette affaire.

Dans cette affaire nous avons coopéré avec d'autres organisations d'avocats et aussi avec le coordinateur hollandais d'Amnesty International pour la Tunisie.

10. Syrie

Nous avons attiré l'attention du Président de la Syrie et du ministre des affaires étrangères et de la défense sur la disparition de l'avocat syrien de droits de l'homme Haitham Al-Maleh, disparu après un entretien critique sur la liberté d'expression en Syrie. En 2006, il a gagné le prix hollandais de Droits de l'homme (Geuzenpenning).

Nizar Ristnawi - fondateur de l'organisation Arabe de Droits de l'homme- est disparu selon l'OMCT/FIDH. Il aura du être mis en liberté il y a quelques mois, mais à l'heure actuelle on ignore sa sort.

11. Les avocats vietnamiens

La commission a porté à la connaissance du premier ministre et d'autres ministres du Vietnam, l'affaire des avocats des Droits de l'homme, Le Thi Cong Nhan et Nguyen Va Dai.

Ces deux avocats ont été emprisonnés déjà en mai 2006 et accusés de "propagande contre l'état" et sont considérés par Amnesty International et d'autres organisations de Droits de l'Homme comme prisonniers de conscience.

Nous avons demandé leur libération immédiate. Nous avons rappelé aux autorités vietnamiens leur obligation de respecter les traités internationaux signés par leur pays, parmi lesquelles le ICCPR et les règles de Havanna (United Nations Principles on the Role of Lawyers).

12. Le Procès contre les Khmer Rouges en Cambodge

Silke Studzinsky a quitté en 2007 sa responsabilité comme coordinatrice de la Commission défense de la défense pour aller travailler - plus qu'à temps plein- à Phnom-Penh et représenter, avec des collègues cambodgiens, les victimes devenus parties civiles dans les procès contre les Khmer rouges. Dans le premier cas contre Kaing Guek Eav alias Duch qui était le chef de la tristement célèbre prison s-21 (Tuol Sleng). Silke Studzinsky a partagé le plaidoyer final dans cette première affaire avec une de ces collègues, l'avocat Kong Pisey. L'arrêt de la Cour Extraordinaire de le Cour de Cambodge (ECCC) est prévu pour mars ou avril 2010. Silke Studzinsky représente aussi les parties civiles dans les cas 002 contre 4 chefs du régime Démocratique de la Kampuchea. Elle nous a écrit le 29 novembre.

Nous sommes fières de son important travail à Phnom Penh et nous attendons le prochain retour de Silke à l'AED et à la commission défense de la défense.

Le plaidoyer final est accesible:

http://www.eccc.gov.kh/english/cabinet/caseInfo/234//E1_78.1_TR001_20091123_Final_EN_Pub.pdf

à partir de la page 36 de la transcription.

Le site web de l'ECCC est accessible à l'[eccc.gov.kh](http://www.eccc.gov.kh)

13. En dernier lieu

Nous avons l'intention d'établir bientôt de contacts avec l'avocat palestinien Raji Sourani, directeur du Centre de Droits de l'Homme à Gaza.

Hans Gaasbeek, Cheryl Lucassen et Ivonne Leenhouders

Coordination de la Commission
Défence de la Défence de l'AED

Haarlem, Arnhem et Alkmaar, Pays Bas, le 7 Janvier de 2010